

Q. Mais pourquoi les placer dans un coin obscur? R. Parce qu'il est désirable de les y placer, je crois.

M. McCARTHY.—Vous avez mal représenté les faits, M. Raney, depuis le premier témoin réellement important d'après nous qui a été entendu. Personne n'a dit cela, aucune personne n'a dit cela de ce côté de la Chambre. R. C'est la politique des clubs, autant que je sache, de faire le nécessaire et que le programme des courses tiennent le premier rang. Si les clubs pouvaient fonctionner sans qu'il y eût la moindre teinte de choses malséantes, ils seraient heureux qu'il en fût ainsi.

Q. Alors, reconnaissez-vous que le mode d'opérer contienne une teinte d'inconvenance? R. Je reconnais la nécessité du pari et je trouve que le présent système pourrait être amélioré.

Q. Si l'on pouvait se dispenser de la vente à la cote ou d'aucun autre système? R. Sans aucun pari?

Q. Si l'on pouvait se dispenser de la vente à la cote, approuveriez-vous cela? R. Oui.

Q. Alors, vous croyez que ça serait une amélioration si la vente à la cote était défendue et si les courses étaient financées sur une base saine? R. Autant que j'y suis concerné, je crois que ça serait une amélioration si les courses se faisaient sans pari, mais je considère que la discussion est tout à fait impraticable.

Q. Mais si vous défendez la vente à la cote on ne pariera plus? R. Je ne puis admettre cela, on ne peut empêcher qu'il y ait des paris.

*Par M. Blain:*

Q. De quelle manière y aurait-il amélioration? R. Avec le système d'aujourd'hui, nous avons le résultat de l'effort, que je me permets de décrire comme un effort de la part de quelques-uns, de priver leurs concitoyens du privilège que je considère avoir été accordé par le parlement, qui est le droit et la liberté de parier sur les courses. Le résultat de cet effort de supprimer cela et de priver le peuple de jouir de la liberté qui lui a été accordée, veut qu'on ait torturé la loi, de telle façon qu'on puisse plutôt croire à une tentative de leur part d'augmenter sa diffusion. Les clubs mirent le bookmaker à l'écart autant que possible: mais maintenant, à raison de cette décision, ils sont amenés de l'avant, dispersés dans la foule et ils stationnent là où le public désire se tenir et jouir des courses. Si c'était laissé au club qui a charge particulière du terrain, on les mettrait dans un endroit fermé et cette même partie de terrain serait laissée libre, à l'usage du public et toute personne qui désirerait parier pourrait se rendre dans cet endroit fermé pour y trouver le bookmaker et parier là.

*Par M. Raney:*

Q. Et le public qui se trouve offensé par la vue du bookmaker ne se verrait plus ainsi offensé? R. Il ne le serait pas. Je crois que ce serait une saine politique pour toute institution qui compte sur le public de prêter l'oreille à toute critique, qu'elle soit fondée ou non, parce qu'elle dépend du public pour son maintien.

Q. Je constate que dans la preuve faite devant le comité du sénat de Washington, que la vente à la poule du Canada est la même que celle de Juarez, Mexique. Vous avez dit, je crois, que vous n'étiez pas certain de cela? R. Je sais qu'il y a des bureaux de télégraphe sur tous les champs de courses.

Q. Il y a des bureaux de télégraphe sur tous les champs de courses dont vous avez parlé? R. Sur tous les champs de courses où je suis allé.

Q. Pour transmettre cette information? R. Je ne dis pas cette information, mais pour transmettre tout message qui peut être présenté. Je n'ai aucune connaissance personnelle.

Q. Comme question de fait, d'après l'expérience actuelle que vous avez aux endroits que vous connaissez, cela se fait? R. Pendant un certain temps,